

Décembre 2016

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

70km/h en Flandre au lieu de 90 à Bruxelles et en Wallonie: quelques précisions

Cette limitation concerne les routes à deux bandes et trois bandes. Une vitesse de 90 km/h restera permise sur certains tronçons, à condition que cela soit indiqué par un panneau de circulation C 43 (panneau rond à bord rouge). Sont également concernées par la limitation à 70km/h en Flandre les routes à quatre bandes dont les bandes de circulation sont séparées par des marques routières (si la séparation est autre que des marques routières, par exemple s'il y a une berme centrale, la vitesse autorisée est de 120km/h). La nouvelle règle flamande entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et non ce 1^{er} décembre. Les limitations de vitesse sur autoroutes (120km/h) et dans les agglomérations (50km/h) demeurent en Flandre les mêmes qu'en Wallonie et à Bruxelles.

A ces règles générales existent de nombreuses dérogations locales en fonction des circonstances (travaux, zones 30 ou dangerosité des lieux). D'autres limitations concernent les véhicules autres que les voitures (autobus, autocars, camions, cyclomoteurs etc).

Le gouvernement fédéral annonce le sauvetage du Palais de justice de Bruxelles

Cela fait maintenant des années que les indispensables travaux de rénovation étaient arrêtés, que les échafaudages en place faisaient presque partie de l'édifice et que les tribunaux quittaient le Palais de justice, les uns après les autres, pour s'installer dans des immeubles modernes voisins (coût total des loyers: 20 millions/an). Depuis une dizaine d'années, de nombreux projets furent évoqués par les gouvernements successifs dont la transformation du Palais de justice en musée ou en galerie commerçante ! Les avocats se sont toujours opposés à ces projets, estimant qu'un Palais de justice devait servir à rendre la justice. C'est finalement cette évidence qui s'est imposée.

En effet, le gouvernement fédéral vient de décider d'allouer un budget de 100 millions d'euros sur 10 ans à la rénovation du Palais. C'est une excellente nouvelle pour la beauté du site et de son environnement, ainsi que pour les valeurs démocratiques que sont la justice et la citoyenneté (bâtiment à faire visiter par les écoles). En outre, le tourisme étant une activité économique incontournable, Il est essentiel de conserver un monument emblématique de la capitale de notre pays, témoignage d'une époque où la Belgique était la 3^{ème} puissance industrielle mondiale.

L'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 2016, en matière de crédit hypothécaire, postposée au 1^{er} avril 2017. Cette loi devait entrer en vigueur ce 1^{er} décembre. Cependant un arrêté royal reporte son entrée en vigueur pour permettre aux professionnels du crédit de disposer d'un délai supplémentaire pour s'y adapter.

Cadeaux de Noël et Nouvel-an : l'échange est-il possible ?

Que vous achetiez une tablette, un livre ou une cravate, votre achat est garanti deux ans contre les vices cachés. Si le défaut est important, le vendeur devra remplacer l'objet ou le rembourser. Si le défaut est peu important, le vendeur devra réparer l'objet ou rembourser une partie du prix. Il vaut mieux « activer » cette garantie dans les 6 premiers mois. Gardez toujours précieusement le ticket de caisse et/ou le document de garantie délivré par le commerçant.

En dehors de la garantie des vices cachés, certains commerçants acceptent de reprendre et de rembourser ou d'échanger les achats qui ne conviennent pas, peu importe le motif. Souvent les délais sont brefs (une semaine). Le ticket de caisse est exigé.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière.

Assurances - Accidents - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be

www.droitdesaccidents.be